COMPTE RENDU
Séance du 1er août 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le 1er août à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents : Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Laurent GARDIN, Pierre BIEUVILLE, Brigitte TRAVERS.

Absents excusés : Elisabeth LHERAUX qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.
Thomas GUYOMARC H qui a donné un pouvoir à Laurent GARDIN.
Absent : Arnaud DUFOSSE.

Secrétaire de séance : Philippe PAULET.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 9
Date de convocation : 28.07.2025.

Objet : Devis caniveau rue de Pacy.

Monsieur Jean-Luc CAILLIE a présenté trois devis.
Le devis de l'entreprise SOCIETE NOUVELLE EURE TP a été retenu pour la somme HT de 6 084 euros, soit TTC 7 300.80 euros.
Ce devis comprend la mise en place d'une signalisation sur la RD 141, la démolition du caniveau existant, le sciage de la chaussée, la fourniture et pose d'un caniveau, la fourniture et mise en place de BBSG 0/10.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point sur les travaux en cours et à venir.

- Mare du Pibet : travaux réalisés.
- Elagage rue de Garennes
- Trois luminaires rue de la Conchette

Prévoir d'élaguer les frênes rue de Garennes
Finalisation de la mise en place de l'électrification des caméras de vidéo surveillance

Courrier d'un habitant de Boisset les Prévanches.

La lettre a été lue en conseil et il a été débattu du sujet entre voisins de l'Impasse de la Pierre et après discussion, Madame le Maire a usé de son pouvoir de décision.

Documents pour la réunion de septembre concernant les élections municipales de 2026.

Des flyers sont en cours de réalisation et vont être distribués à tous les habitants pour une réunion d'informations publique.

Date fermeture de la mairie.

Pour les congés d'été, la mairie sera fermée du lundi 18 août au vendredi 29 août inclus.
Ouverture le lundi 1er septembre.

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.